

Commune de HIRSINGUE



68560
Tél. 03 89 40 50 13
Email : mairie@hirsingue.fr

<p style="text-align: center;">ARRETE PERMANENT N°36/2025 PORTANT CREATION D'UNE ZONE DE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H EN AGGLOMERATION AVEC MISE EN PLACE D'ECLUSES</p>

Le Maire de la commune de HIRSINGUE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 et R413-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre – I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

VU la vitesse excessive des véhicules à moteur en entrée d'agglomération sur la RD 432, rue du Général de Gaulle en provenance de Heimersdorf,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de limiter la vitesse de tous les véhicules,

CONSIDERANT que pour réduire la vitesse et garantir la sécurité publique, il serait souhaitable d'instaurer une zone de limitation de vitesse avec mise en place d'écluses ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La vitesse de tous les véhicules circulant dans la rue du Général de Gaulle, au niveau des écluses mises en place, est limitée à 30km/heure.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les services de la commune.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de la commune de HIRSINGUE,
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'ALTKIRCH,
- Le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux 68360 SOULTZ.

Hirsingue le 9 avril 2025

Le Maire,

Christian GRIENENBERGER

